

Livret de l'Action sociale en faveur des personnels des Alpes-Maritimes

Vous trouverez ci-joint le livret de l'Action sociale en faveur des personnels des Alpes-Maritimes.

Point de vigilance : Les AED rémunérés par le lycée Masséna ne sont pas éligibles à :

- l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)
- l'Allocation pour Jeune Adulte Handicapé (AJAH)
- Séjours d'enfants

DFCA

Division de la formation, des certifications 1er degré et de l'action sociale

action-sociale06@ac-nice.fr